

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 3 JUL. 2023

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280604-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

AFFAIRES FINANCIERES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-28/06-04**

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 28 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 23 juin 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (4) : ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MORARD Christian (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

**Absent excusé** : (1) JAUME François

**Absent** : (1) LANTENOIS Geoffrey

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COVE**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu le Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau au nom et pour le compte de la Cove, adopté par le conseil municipal dans sa séance du 6 avril 2023 et transmis à la préfecture de Vaucluse le 13 avril 2023,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-CM-09/12-05 du 9 décembre 2021, adoptant la convention de délégation de compétence et la convention de mandat en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (Cove) à la ville de Caromb,

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 3 JUIL. 2023

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280604-DE

Vu le paragraphe 3.4 (moyens humains) de ladite convention par lequel le budget principal est invité à facturer aux budgets annexes communaux, des charges de structures directes (personnel) et indirectes (pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement comptabilisées au chapitre 011 du budget principal) afin d'assurer la continuité des modalités de gestion des services d'eau et d'assainissement,  
Considérant l'insuffisance de crédits budgétaires portés au chapitre 012 du Budget Annexe de l'eau au nom et pour le compte de la Cove pour l'exercice 2023,

Il convient d'augmenter de 104 € les crédits ouverts au chapitre 012 du Budget Annexe de l'eau au nom et pour le compte de la Cove pour l'exercice 2023 afin de permettre le remboursement de la totalité des frais liés au personnel mis à disposition.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- D'autoriser les modifications budgétaires, telles qu'inscrites dans la décision modificative jointe à la présente délibération, ces modifications permettant de procéder au mandatement du remboursement des frais de personnels mis à disposition par la commune au budget annexe de l'eau.

***DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 30 juin 2023

**Le Secrétaire de Séance**

**Monique MONTAGARD**

*de Montagard*



**Le Maire,**

**Valérie MICHELIER**

*Valérie Michelier*

## Décision modificative

Date 20/06/2023

Page 1

Budget: EAU COVE

Exercice: 2023

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1			Total
011	CHARGES A CARACTERE GENE	140 000,00		-104,00	-104,00	-104,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT	140 000,00		-104,00	-104,00	-104,00
6371	Redevance versée aux agences d	140 000,00		-104,00	-104,00	-104,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	95 000,00		104,00	104,00	104,00
82	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	95 000,00		104,00	104,00	104,00
8215	Pers affecté par coll rattach	95 000,00		104,00	104,00	104,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>235 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>